

BAUDRIERES - La maison du temps libre et des jeunes

SOMMAIRE

BUDGET COMMUNAL 1988	1
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER 2
RAPPELS DES SCRUTINS ELECTORAUX DE 88	5
TENNIS CLUB DE BAUDRIERES.....	6
MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE.....	6
ATELIER DE PEINTURE	7
LES ECHECS: UN SIMPLE JEU ?	8
INVENTAIRE COMMUNAL	9
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	10
LA CONQUETE DU FOSSE BRESSAN ET LES CHEMINS DU SEL	11
JEUX	15

Le comité de rédaction de la gazette remercie M. Mallard du remarquable exposé sur "le Fossé Bressan et les chemins du sel."

BUDGET COMMUNAL 1988

Le vote du budget par le Conseil Municipal est un acte majeur pour la vie communale. Approuvé le 20 mars et comme tout budget, équilibré en dépenses et en recettes, le montant de la section "fonctionnement" est de 2013988 Frs et celui de la section "investissement" de 2270662 Frs; toutefois dans ce dernier chiffre est inclus un report de 760180 Frs consécutif à des travaux qui n'ont pu être exécutés par suite du mauvais temps fin 1987 et d'autre part ceux dont les factures n'étaient pas parvenues au 1er janvier.

Le Conseil a réduit de 2% le produit fiscal attendu des quatre taxes directes locales. Ces taxes sont parfois supérieures à celles d'autres communes, mais grâce aux efforts de gestion de la présente municipalité, le taux de ces taxes a été abaissé de 7,5 % comparés à ceux existants en 1983.

	1983	1988
Taxe habitation	11,60%	10,72%
Foncier bâti	14,0%	12,95%
Foncier non bâti	42,10%	38,95%
Taxe professionnelle	8,50%	7,86%

Le montant des impôts communaux ne représente cette année que 31,70% des recettes de fonctionnement. A noter que le produit de la taxe du foncier non bâti qui représentait en 1983 49% du montant total des contributions n'est plus que de 36%.

Les investissements prévus au budget 88 ont été en partie exposés dans la Gazette N°10 de décembre 1987, car comme il a été écrit, près de 90% des options "investissement" du budget voté en mars ont été prises 6 mois plus tôt pour solliciter les diverses subventions en particulier du Conseil Général.

Durant ce premier semestre, d'importants travaux ont été réalisés. En ce qui concerne l'assainissement du bourg, la deuxième tranche 1987 a été exécutée en février et mars, et dès que la subvention 1988 a été accordée, la tranche 1988 a pu être faite dans la foulée par la même entreprise. La tranche 1988 n'a pas été entièrement subventionnée, son complément sera demandé en automne pour terminer ce programme.

Des travaux de voiries conséquents avec des renforcements du chemin du Petit Limon, de Saugy à Tenarre, la côte du chemin de Donant furent complétés par 4,5 km d'enduit. Toutes les résidences principales ont désormais un accès dit "goudronné". A été également enduit le parking de Tenarre dont les ornières devaient être comblées de nombreuses fois dans l'année.

La pose des bordures entre les regards de la canalisation souterraine d'eaux pluviales à l'entrée du bourg venant de Saugy a permis de créer un petit chemin pierré pour l'instant, que peuvent emprunter les enfants du cours élémentaire se rendant à la cantine sans avoir à traverser deux fois et longer la Départementale à chaque déplacement.

Les travaux de réfection du bâtiment communal prolongeant la salle polyvalente sont terminés. Ils ont été étalés pour raisons budgétaires sur trois exercices et depuis le 1er avril, un bail de location a été signé pour l'installation d'un salon de coiffure.

Les cablages EDF et TLP en souterrain des deux groupes de bâtiments communaux de part et d'autre de la place de la Mairie ont été faits au moindre coût, les employés communaux ont creusé les tranchées et enterré les câbles divers.

Un nouvel éclairage public est mis en place progressivement.

La plantation de 3 ha de chênes dans la forêt communale a été supervisée par le technicien de l'ONF; A la suite de la dernière coupe rase, un peu plus d'un ha restera à planter à l'automne.

A la cantine l'installation d'un plafond suspendu dans la salle à manger a permis de constater lors de chaque repas une forte diminution des "décibels".

Quand aux acquisitions en matériel, le nouveau tracteur communal RENAULT, série spéciale avec sa plaque "Commune de BAUDRIERES" a vite été pris en main par les deux employés qui ont dû passer, avec succès, un permis poids lourd pour être en règle dans le cadre des collectivités locales.

Un micro-ordinateur de type AMSTRAD avec logiciel MAGNUS permet une informatisation plus complète de certaines tâches du secrétariat de Mairie, d'où un fonctionnement amélioré du service.

Pour le second semestre, des locaux communaux prévus à l'arrière de la salle polyvalente seront construits sous la responsabilité du maître d'ouvrage désigné, l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de SAONE ET LOIRE. De même, l'ancien garage à l'extrémité de la cantine, doit subir de profondes modifications en vue d'y créer un atelier pour enfants et une bibliothèque.

Dans le cadre de la section "fonctionnement", sont prévus, en particulier les fournitures de voiries, les curages de fossés et l'entretien des bâtiments et locaux.

L'étude de l'aménagement du centre bourg par l'OPAC subventionnée par le Conseil Général et le Conseil Régional sera remise le 1er septembre. Cette étude permettra de programmer avec cohérence divers travaux dans prochains budgets: parking, terrain de jeux, plantations, circulation donnant au bourg un nouveau "look".

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

DE BAUDRIERES

EN DATE DU 18 MAI 1988

L'an mil neuf cent quatre vingt huit et le dix huit du mois de mai à quatorze heures trente, s'est réunie en mairie de BAUDRIERES, la Commission Communale d'Aménagement Foncier, sous la présidence de M. Marcel ROZE suppléant de M. le Juge près le tribunal d'Instance de Chalon sur Saône.

Etaient présents sur convocation régulière du Président :

M. Marcel ROZE suppléant de M. le Juge d'Instance, Président,

M. Le Maire de Baudrières,

M. P. DELAIGUE, représentant M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Saône et Loire,

MM. Joël TISSOT, Jean-Paul MOINE, Jean -Paul BERNIZET

Membres titulaires, représentant les exploitants,

MM. Fernand BERT, Joël HANTZ, Jean GROS

Membres titulaires, représentant les propriétaires de biens ruraux

Mme CHAVASSIEUX (absente), MM. Jean COLIN, Paul ROUX, Claude GUIGUE

Membres titulaires, représentant les propriétaires forestiers,

MM. Gilbert CREUSOT, Roland CLERC

Membres suppléants, représentant les exploitants,

MM. François MAIRE (absent), Roger VIALLET

Membres suppléants, représentant les propriétaires de biens ruraux,

MM. André GALLAND (absent), Yves-Marc DOMPMARTIN (absent), Bernard JOIGNEAULT, Jean- Marcel TERRIER

Membres suppléants, représentant les propriétaires forestiers,

M. DUJONC, représentant du Service du Cadastre de Chalon sur Saône

M. GILLOT de Chalon sur Saône, Protection de la Nature et de l'Environnement (absent)

M. PERNOT, représentant du Chef du Centre de l'Office National des Forêts,

Assistaient également, à titre consultatif :

M. VINCENT, représentant de la Subdivision de l'Équipement de l'arrondissement de St Germain du Bois,

M. FORET, représentant M. le Président de la Chambre d'Agriculture,

M. J.P. PAGEAUT, représentant M. le Président de la F.D.S.E.A.,

MM. les Maires des communes de SIMANDRE, ORMES (excusé), ST GERMAIN DU PLAIN et

M. CHAUMONT, adjoint, ST ETIENNE EN BRESSE, ST VINCENT EN BRESSE, LA FRETTE (excusé).

Le secrétariat de la Commission était assuré par M. Pierre DELAIGUE de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service de l'Aménagement Foncier.

Le président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement et rappelle l'ordre du jour:

- 1- Détermination des conditions dans lesquelles pourra s'effectuer l'aménagement foncier du territoire agricole,
- 2- Choix du mode d'aménagement et détermination des paramètres,
- 3- Nomination de la Sous-Commission,
- 4- Proposition en vue de la proposition du géomètre,
- 5- Mise à l'enquête préalable des décisions de la Commission Communale,
- 6- Désignation du Commissaire-Enquêteur,
- 7- Divers.

Il donne ensuite la parole à M. Pierre DELAIGUE.

Ce dernier rappelle dans quelles conditions a été créée la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BAUDRIERES.

Par lettre en date du 27 avril 1986 le Maire de la commune de BAUDRIERES faisait connaître qu'à la suite d'une information effectuée par la profession agricole, le Conseil Municipal de BAUDRIERES souhaitait qu'une Commission Communale d'Aménagement Foncier soit instituée par M. LE PREFET du Département de SAONE ET LOIRE, afin de mettre en place une procédure d'enquête publique au cours de laquelle les propriétaires intéressés seront appelés à se prononcer sur la réalisation éventuelle d'une opération de remembrement?

Par arrêté du 14 mars 1988, M. LE PREFET du Département de SAONE ET LOIRE a institué et nommé les membres de la Commission Communale de BAUDRIERES.

Ce bref exposé terminé, M. Pierre DELAIGUE donne à la Commission Communale toutes les indications utiles sur le fonctionnement des Commissions et, en particulier, sur leurs droits et leurs pouvoirs, ainsi que sur les enquêtes auxquelles sont soumises les opérations pour garantir et préserver les droits des propriétaires.

Il indique à la Commission qu'elle a donc à se prononcer sur le principe d'aménagement foncier.

La Commission Communale, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'aménagement foncier de l'ensemble du territoire agricole.

Les échanges amiables pourront être réalisées dans les parties du territoire exclues.

DELIMITATION DE LA ZONE A REMEMBRER

Il faut donc que la Commission Communale détermine un périmètre approximatif qui sera soumis à une enquête publique de quinze jours pour être ensuite transmis à la Commission Départementale qui émettra un avis sur l'opportunité d'une opération d'aménagement foncier à BAUDRIERES et, dans l'affirmative, demandera à M. LE PREFET du département de SAONE ET LOIRE d'en prononcer l'ouverture par un arrêté.

Après étude du plan d'ensemble cadastral, M. Pierre DELAIGUE demande à l'assemblée de se prononcer sur certains principes.

Après en avoir délibéré, la Commission Communale, à l'unanimité, décide :

1) de procéder à des opérations d'aménagement foncier sur l'ensemble du territoire de la commune en nature de pré, prairies, terres labourables, vignes.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Terrains à bâtir

L'article 20 du Code Rural précise que les terrains qui sont considérés comme terrains à bâtir, doivent être réattribués à leur propriétaires, sauf accord contraire, en n'apportant que les modifications de limites indispensables à l'aménagement.

NOMINATION DE LA SOUS-COMMISSION

M. Pierre DELAIGUE expose à la Commission Communale que, pour permettre à un plus grand nombre d'intéressés de suivre les opérations, il y aurait lieu de procéder à la nomination d'une Sous-Commission. Celle-ci sera présidée par le Maire et ses Membres seront choisis parmi les propriétaires et les exploitants connaissant les mieux le territoire concerné.

La Commission Communale passe à la désignation des nouveaux membres.

La Sous-Commission aura donc la composition suivante :

- M. le Maire de BAUDRIERES, Président,
- MM. Membres de la Commission Communale sont membres de droit de la Sous-Commission (désignés par arrêté préfectoral),
- liste en annexe des membres de la Sous-Commission,
- le Délégué de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service de l'Aménagement Foncier, est membre de droit,
- le géomètre chargé des opérations est Secrétaire.

Toutes les propositions et décisions de la Sous-Commission seront désignées sur un registre de procès-verbaux tenu par le Secrétaire et soumises à l'approbation de la Commission Communale.

DESIGNATION DU GEOMETRE

Le Délégué de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt expose à l'assemblée qu'il lui appartient de proposer au Conseil Général le Géomètre qui sera chargé des opérations.

Celui-ci doit être choisi sur la liste des Géomètres agréés pour le remembrement par M. le Ministre de l'Agriculture.

La commission Communale propose le Cabinet CHEVRIER, géomètre à LOUHANS.

MISE A L'ENQUETE DES DECISIONS

M. Pierre DELAIGUE expose à l'assemblée le principe de mise à l'enquête de toutes les décisions de la Commission Communale avant d'être présentées à la Commission Départementale. Cette enquête revêt les formes d'une enquête administrative.

Il demande à l'assemblée d'arrêter les dates de mise à l'enquête préalable de toutes les décisions prises ce jour et de désigner le Commissaire-enquêteur qui sera chargé de recevoir les observations des intéressés.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, la Commission Communale décide que :

1- l'enquête aura lieu du **13 JUIN au 27 JUIN 1988.**

Le plan sur lequel sera délimité le périmètre à remembrer sera déposé en Mairie ainsi qu'un registre destiné à recevoir les suggestions et réclamations des intéressés aux heures d'ouvertures du secrétariat c'est-à-dire: le Lundi de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h les Mardi. Mercredi. Jeudi et Vendredi de 13 h 30 à 17 h et le Jeudi matin de 9 h à 12 h ainsi que le Samedi de 10 h à 12 h.

2- M. HANTZ Joël est désigné comme Commissaire-enquêteur et se tiendra en Mairie de BAUDRIERES, les 24. 25. 27 JUIN 1988 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

DIVERS

Détermination de certaines modifications de l'état des lieux

En application de l'article 34 du Code Rural, l'attention des propriétaires exploitants est attirée sur le fait, qu'à dater de l'arrêté préfectoral ordonnant les opérations, seront interdites à l'intérieur du périmètre la préparation et l'exécution de tous travaux susceptibles d'apporter des modifications à l'état des lieux. Il est rappelé aussi, qu'à dater de l'arrêté préfectoral, tout projet de mutation entre vifs doit être porté à la connaissance de la Commission Communale.

A l'unanimité, l'assemblée établit la liste suivante d'interdictions :

- les plantations notamment les arbres et la vigne,
- l'établissement de clôtures,
- la création de fossés ou chemins,
- les constructions,
- l'arrachage ou coupe des arbres et des haies.

Elle demande à M. LE PREFET du département de SAONE ET LOIRE de bien vouloir faire figurer cette liste à l'arrêté préfectoral ordonnant les opérations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

LE PRESIDENT
signé : M. ROZE

LE SECRETAIRE,
signé: Pierre DELAIGUE

Pour copie certifiée conforme,
A MACON, le 18 mai 1988

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION COMMUNALE
PIERRE DELAIGUE

La Commission Communale, sous la présidence de Monsieur le juge ROZE, se réunira le 4 juillet. Après un exposé du Commissaire Enquêteur relatif aux observations mentionnées sur le registre ad hoc durant l'enquête publique, la Commission arrêtera le projet du périmètre à remembrer.

Le procès-verbal de cette réunion sera transmis ensuite à la Commission Départementale de l'aménagement foncier. Après l'avis de cette dernière, Monsieur le PREFET signera l'arrêté prescrivant l'aménagement foncier de BAUDRIERES.

Pour cette opération, le Président du Conseil Général a adressé au Maire, une lettre le 15 mars 1988 lui confirmant l'attribution d'une somme de 2 210 000 Frs.

ANNEXES

MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION

Outre les membres titulaires et suppléants représentant les exploitants et les propriétaires de biens ruraux de la Commission Communale ci-après:

Mrs Joël TISSOT - Jean-Paul MOYNE - Jean-Paul BERNIZET - Gilbert CREUZOT - Roland CLERC - Mrs Fernand BERT - Joël HANTZ - Jean GROS - François MAIRE - Roger VIALLET

Sont désignés pour faire partie de la Sous-Commission Communale d'aménagement foncier de la commune de BAUDRIERES:

Mrs Claude GUIGUE - Roger BERNIZET - Noël PERNATON - Victor CHAPELLE - Gilbert COLAS - René LOMBARD - Gérard MORAND - Gilbert TISSOT - Jean- Paul PAGEAUT - Bernard BONNOT - André LACHAUD - Marcel MELIN - Claudius BROUX - Serge REMANDET - Roger CLERC - Gaston BOUCHOT - Jean NICOT - Georges VIALLET - Noël JEANNIN - André VENDROUX - Lucien POTHIEUX - Marcel TERRIER

Propriétaires et exploitants ne résidant pas dans la commune:

Mme MAILLARD - CHALON SUR SAONE - 71100
Mrs Edmond BLANCHARD et Alain NICOT - ORMES - 71290
Mrs Georges CREUSERAND - Georges CHEVILLARD - Jean GAUDILLERE PYS - SAINT GERMAIN DU PLAIN - 71370
Mr Jean GAUDILLERE - SIMANDRE - 71290
Mr René CORCELLE - SAINT ETIENNE EN BRESSE - 71370
Mr Michel GRAPIN - SAINT VINCENT EN BRESSE - 71440
M Michel VEROT - MARNAY - 71240

RAPPELS DES SCRUTINS ELECTORAUX DE 88 A BAUDRIERES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES:

	1er TOUR	2ème TOUR
Inscrits	618	618
Votants	474	509
Exprimés	460	485
Abstentions	23,3%	17,6%
Mrs BARRE	73	
JUQUIN	6	
LE PEN	59	
CHIRAC	100	169
MITTERAND	180	216
BOUSSEL	1	
WAECHTER	16	
LAGUILLER	6	
LAJOINIE	19	

ELECTIONS LEGISLATIVES :

	1er TOUR	2ème TOUR
Inscrits	617	616
Votants	361	419
Exprimés	348	411
Abstentions	41,5%	32%
Mrs BEAUMONT	174	230
MATHUS	114	181
COUPAT	24	
BOSSU	35	

TENNIS CLUB DE BAUDRIERES

Le club de tennis ne laisse pas indifférent les habitants de la commune, la preuve en est le nombre d'adhérents record de 140 atteint ces deux dernières années. Il est vrai que nos membres trouvent toujours une formule correspondant à leur ambition, qui peut être:

- le tennis loisir praticable tout au long de l'année en famille ou avec tout joueur de son choix,
- la découverte des joies de la compétition grâce à deux tournois, l'un proposé en juin, l'autre en septembre, où nos membres se retrouvent régulièrement une trentaine,
- ou pour les plus sportifs et les mieux entraînés, la participation aux rencontres amicales organisées avec les clubs voisins.

En outre, notre club a tenu à remplir son rôle éducatif par la poursuite de l'Ecole de Tennis s'adressant au 7/10 ans scolarisés à BAUDRIERES. Ces joueurs en herbe seront sans doute la locomotive d'une tendance plus sportive dans les années à venir. Trois personnes, dont deux suivent actuellement une formation d'éducateur premier degré, encadrent cette école. Un des deux groupes étant plus important, les éducateurs ont besoin d'aide. Cette aide est actuellement gracieusement fournie par Christiane VENDROUX le mardi soir, nous souhaiterions que d'autres personnes viennent également nous seconder et pour cela se fassent connaître auprès de Mrs Jean SIMOND ou Patrick BERNARD.

A bientôt sur le court !!!

Jean SIMOND

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

C'est la quatrième année que, sur proposition du Maire, le PREFET du département de SAONE ET LOIRE a décerné à des habitants de notre commune des médailles de la Famille Française afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner de la reconnaissance de la Nation.

Pour 1988, 4 médailles de bronze:

- Monsieur BERT Fernand et Madame née Marguerite LIOCHON
- Monsieur ROLLIN Charles et Madame née Suzanne RUEZ
- Monsieur VERY Henri et Madame née Germaine GAUTHIER
- Monsieur CLERC René et Madame née Fernande JANET

Le jour de la Fête des Mères, le 29 mai, ces familles invitées avec leurs enfants par le Conseil Municipal, se retrouvaient Salle du Temps Libre et des Jeunes à 11 h 15. Après son allocution de circonstance, le Maire procédait à la remise des médailles tandis que des fleurs étaient offertes en même temps que les diplômes par les adjoints.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturait cette très sympathique cérémonie.

ATELIER DE PEINTURE

En septembre 1987, dans le cadre des contrats bleus, je commençais à animer un atelier de peinture ouvert aux enfants scolarisés à BAUDRIERES. Cet atelier comportait un effectif de 48 élèves et avait lieu tous les mardis de 12 h 45 à 13 h 30. Son but était d'initier les enfants à la peinture sur tissus essentiellement, cette année. Dans l'avenir, l'initiation continuera sur d'autres supports (bois, verres, etc...). En septembre, nous réaliserons une reproduction du bourg de BAUDRIERES (tissus blanc tendu sur une plaque de contreplaqué) qui décorera la salle des jeunes.

En début de l'année 88, j'ai également souhaité la création et l'animation d'un atelier de peinture ouvert aux adultes. Ce club regroupe maintenant 17 participantes et ne demande qu'à s'ouvrir aux habitantes de BAUDRIERES et SAINT VINCENT EN BRESSE, qui le souhaiteraient. Un nombre plus importantes d'adhérentes permettrait d'envisager d'autres structures et débouchés. Diverses techniques ont déjà été abordées lors des réunions du mardi soir et vendredi après-midi (peinture sur vêtements, sweat-shirts, éponges, velours, soie, etc....)

Evelyne THEVENOT



LES ECHECS: UN SIMPLE JEU ?

Depuis trois ans déjà, les élèves du CE 1 sont initiés aux échecs. Une année scolaire suffit généralement pour assimiler les subtilités des règles du jeu et être capable de conduire une partie.

L'intérêt, à l'école, de cette activité hautement éducative n'est plus à démontrer. Elle requiert notamment, concentration, réflexion, effort d'abstraction, maîtrise de soi et acceptation de la confrontation aux autres.

Nous pourrions aussi évoquer l'imagination (et donc la création). C'est vrai que la beauté d'une combinaison de talent ne laisse pas insensible. Les échecs tendraient-ils vers l'art ?

Le jeu d'échecs a traversé les siècles et les continents. Aujourd'hui, les joueurs ont la chance de profiter des acquis nés de l'expérience et de la recherche de leurs aînés. Ces acquis nous sont transmis par la théorie. Certaines vérités ont presque valeur de théorème (par exemple il faut agir à une attaque latérale par un renforcement au centre). Les échecs s'apparenteraient-ils avec une science ?

Une vraie partie d'échecs peut durer plusieurs heures. Un tournoi de quelques jours entraîne une dépense nerveuse considérable qui compense bien l'effort purement musculaire fourni par le sportif classique. D'ailleurs, afin de "tenir la distance", les champions d'échecs actuels entretiennent avec soin leur condition physique.

Ce n'est pas non plus simple hasard si l'organisation des compétitions échiquéennes est calquée sur celle des sports traditionnels.

En 1988, tous les cercles de France ont adopté des statuts sportifs. Nous sommes en retard sur nos voisins. Afin d'être en accord avec les autres pays européens, la F.F.E. entend se hisser, avant 1992, au rang des grandes fédérations sportives. Ce sport de l'esprit serait-il donc un sport à part entière ?

Les échecs: un art, une science et un sport. Si cette affirmation est devenu un lieu commun pour les initiés, elle surprendra bien des profanes. A nouveau nous pourrions nous poser la question: "alors les échecs, un simple jeu ?" Et nous mettrons tout le monde d'accord: "Un simple jeu sûrement pas. Mais avant tout, un jeu." Et c'est pour cela que les échecs passionnent tant les enfants.

Revenons à notre modeste niveau, avec l'école d'échecs de BAUDRIERES. Outre, l'initiation en classe, l'ossature actuelle de cette école d'échecs a déjà derrière elle deux années de fonctionnement en structure club. Deux années, durant lesquelles, chaque lundi de 17 h à 18 h 30, ces enfants ont reçu l'indispensable formation théorique avant de "s'expliquer sur l'échiquier".

Voici le bilan sportif de la saison 87/88:

ACTIVITES 88 : Participation du club :

- Au stage canoé-échecs dans le Haut Languedoc
- A l'open des moins de 15 ans
- Au Championnat Départemental
- Au Championnat de Bourgogne
- Au Championnat de France
- Au tournoi de Chagny
- Au tournoi de Chalon sur Saône
- Au tournoi de Fontaines
- Au tournoi de Demigny
- Au concours départemental de dessins "d'échecs"
- Au tournoi fédéral permanent (tournoi de promotion pour les plus jeunes).

PALMARES 88 : Outre les très bonnes places aux rencontres amicales, nous retiendrons les titres officiels suivants:

- Vincent MAGGIACOMO : Champion de SAONE ET LOIRE (poussins)
Champion de BOURGOGNE (poussins)
Bonne prestation au championnat de France: 21ème
sur 44 avec 3,5 points sur 7 possibles
- Guillaume COULON : Vice-champion de SAONE ET LOIRE (poussins)
- Arnaud REBILLARD : Vice-champion de SAONE ET LOIRE (pupilles)

OBJECTIFS 89 : Nous essayerons de faire au moins aussi bien . Les efforts de chacun, joueurs bien sûr, mais aussi parents et entraîneurs, commencent à porter leurs fruits. Le niveau technique progresse régulièrement. Que les "grands" persévèrent, les plus jeunes, eux, promettent beaucoup.

Les échecs pendant l'été 88 :

Salle des Jeunes - Chaque mardi entre 18 h 30 et 20 h 30, chacun peut venir jouer librement (pas de cours).

Débutants et joueurs confirmés, jeunes ou moins jeunes, de BAUDRIERES ou d'ailleurs, si notre jeu vous intéresse, nous vous invitons cordialement à nous rejoindre.

Jean SUSTEK

INVENTAIRE COMMUNAL

Un inventaire communal, une enquête sur le devenir des terres dans les 10 et 20 ans, la mise à jour de la liste électorale Chambre d'Agriculture ont permis d'actualiser, ces derniers mois, un certain nombre de données pour BAUDRIERES.

Quelques unes sont publiés ci-dessous :

Surface de la commune : 2700 HA

Dont en particulier : Terre : 956 HA

Prés : 861 HA

Bois : 591 HA

Friches et Landes : 40 HA

Etangs : 40 HA

Propriétés communales : 387 HA

Dont en particulier : Terres : 23 HA

Prés : 39 HA

Bois : 290 HA

Nombre de résidences principales : 297 (Extrait du rôle général 88 - taxe

" " " secondaires : 53 habitation)

Population au 1/01/88 : 780 habitants d'où stabilité par rapport au recensement de 1980 avec une progression importante de la population dans les tranches d'âge de 1 à 20 ans.

Enfants scolarisés : 139

Effectifs pour maternelle - CP - CE - CM = 79

Nombre d'actifs : 341

Inscrits à l'ANPE : 20

Actifs travaillant hors commune : 147 soit 43,10 %

Chefs d'exploitation et conjoints : 60

Retraités exploitants : 96

Création de nouvelles activités et changements de propriétaires au 1er Juillet:

- Ouverture d'un salon de coiffure mixte : Madame BADOT CLERC Catherine

TLP : 85.47.30.11

- Ouverture d'un atelier de plomberie - zinguerie - tout chauffage : Monsieur OUDOT

Dominique à Boulay. TLP : 85.47.37.76

- Fermeture épicerie de Tenarre et agrandissement du café - restaurant - tabac. Au lieu de

Madame GROS Odette : Mademoiselle GROS Dominique; TLP : 85.47.35.59

- Réouverture d'un café - tabac - presse - dépôt gaz : Monsieur MASSON Dominique.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

ACTIVITES 87

1987 a vu nos espérances réalisées voire dépassées: près de 120 donneurs se sont présentés au cours des 2 collectes; C'est un bilan encourageant qui demande à être confirmé puis amélioré.

Les finances sont saines :

- Merci aux généreux membres bienfaiteurs et donneurs.
- Merci à la municipalité pour sa subvention.
- Merci aussi au comité des fêtes qui nous alloue une somme de 1000 Frs pour notre participation aux diverses fêtes ou kermesses.

Nous avons décidé en assemblée générale de verser ces 1000 Frs à la Recherche Fondamentale qui poursuit ces travaux pour la lutte contre le cancer, les maladies cardio-vasculaires, le SIDA, la leucémie et autres maladie graves. La recherche médicale a besoin de tous : dons des particuliers, des collectivités, des associations, cela ne fait pas double emploi tant l'enjeu est vaste et important pour notre santé.

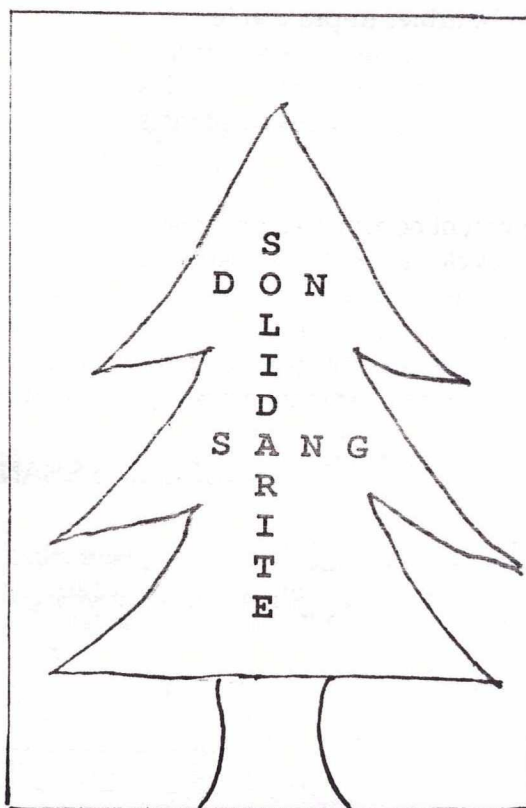
PERSPECTIVES 88

Un effort d'information et de sensibilisation sera fait, surtout en direction des jeunes, pour accroître le nombre de donneurs.

Deux collectes sont programmées : 9 Août et 28 Décembre.

Retenez ces dates.

Nous comptons aussi sur la mobilisation de chacun de vous : venez ou décidez quelqu'un à venir, la vie d'autres personnes en dépend.



LA CONQUETE DU FOSSE BRESSAN ET LES CHEMINS DU SEL

Le fossé bressan - Son occupation

Sans entité historique, la Bresse est une réalité géologique. Ouvert à l'oligocène, le fossé Bressan s'est comblé de sédiments témoignant de son passé lacustre. A l'origine les eaux du lac reposaient sur une importante formation marneuse et imperméable : les marnes du pliocène ou "marnes bleues de Bresse".

Au retrait des eaux les horizons actuels ont émergé, l'érosion a modelé le relief et formé tout un réseau de ruisseaux cheminants à travers limons et argiles, déposant çà et là quelques langues de sables erratiques.

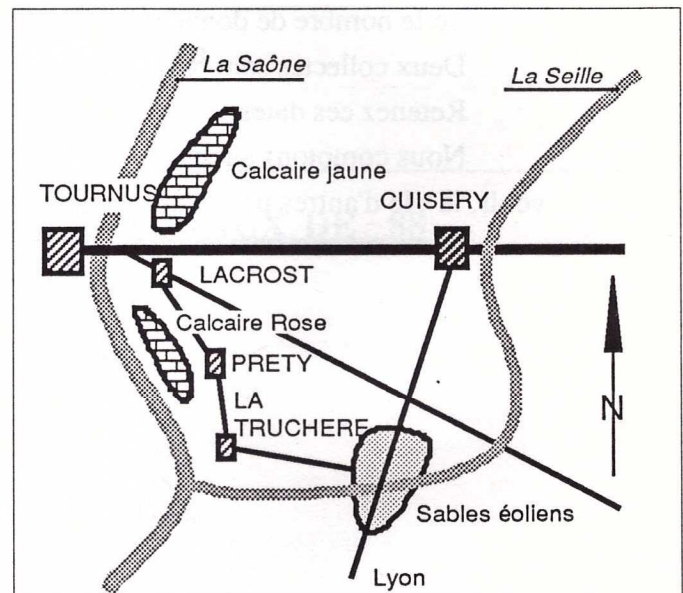
Cet épais tapis alluvial imprime à la Bresse une topographie particulière, sans relief très accentué : entre calottes et mamelons cheminant des ruisseaux, les dépressions se transforment en marécages. Rapidement, après les pluies ou la fonte des neiges, ce manteau limono-argileux se sature et devient à la moindre trituration un borbier impraticable.

Une abondante végétation constituée à l'origine par une épaisse forêt recouvre crêtes et flancs, les fonds marécageux sont alors encombrés de plantes aquatiques.

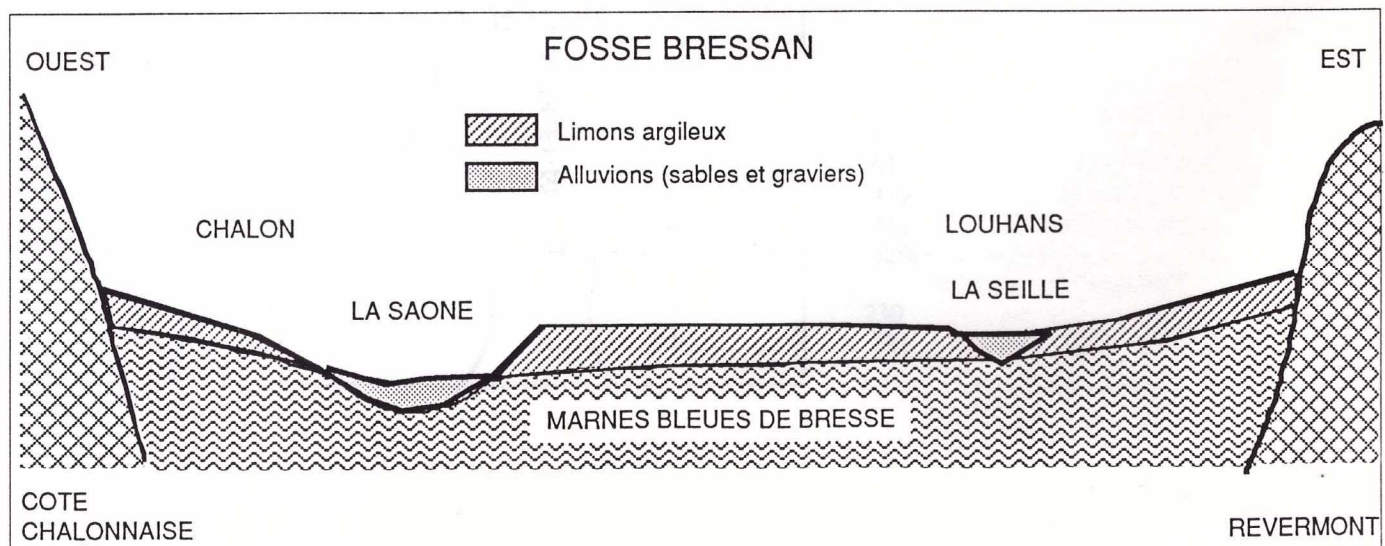
L'homme a probablement occupé très progressivement les émergences de ce territoire hostile, à partir des rives de la Saône et du rebord Jurassien. Le défrichage progressif a dû donner naissance aux premières clairières culturales progressivement étendues, drainées et habitées. Le semis actuel de

surfaces cultivables encombrées de bois, boqueteaux et étangs a pris ainsi naissance.

Il est essentiel de remarquer que sol et sous-sol sont essentiellement constitués de matériaux meubles (quasi absence de formations rocheuses). Seul un providentiel caprice géologique a laissé émerger en bordure de la Saône, le calcaire ocre de Lacrost et le "marbre" rose de Préty.



Autre anomalie au sud-est de Préty : une accumulation de sables fins d'origine éolienne sur 150 ha, de part et d'autre des rives de la Seille (Formation qui abrite une végétation dunaire).



Une histoire peu marquante

Peu de traces préhistoriques ou protohistoriques au coeur de la bresse, seuls des vestiges borduriers ont été découverts sur les rives de la Saône et dans les combes du rebord jurassien. Après l'occupation romaine dont on ne peut préciser l'étendue, celle Sarrasine qui alimente la légende intervient.

Seules les mottes castrales du secteur de la basse Seille, indiquent une implantation humaine au haut Moyen Age .

Historiquement rien de très marquant mis à part des partages et les ravages de la guerre de Comté :

- Au partage de l'empire de Charlemagne, la Bresse du nord restera dépendante de la Bourgogne et du Royaume de France. La Bresse du sud sera rattachée au Duché de Savoie, pour être annexée en 1601 au Royaume de France.

- De 1636 à 1648 la guerre de Comté perturba la vie dans le Louhannais. Les Autrichiens, les Espagnols et les Comtois envahirent une partie de la Bresse, les populations se retiraient dans les forêts, abandonnaient leurs terres, la famine sévit et la peste décima les paysans.

- En 1674 Louis XIV permit la reconquête de la

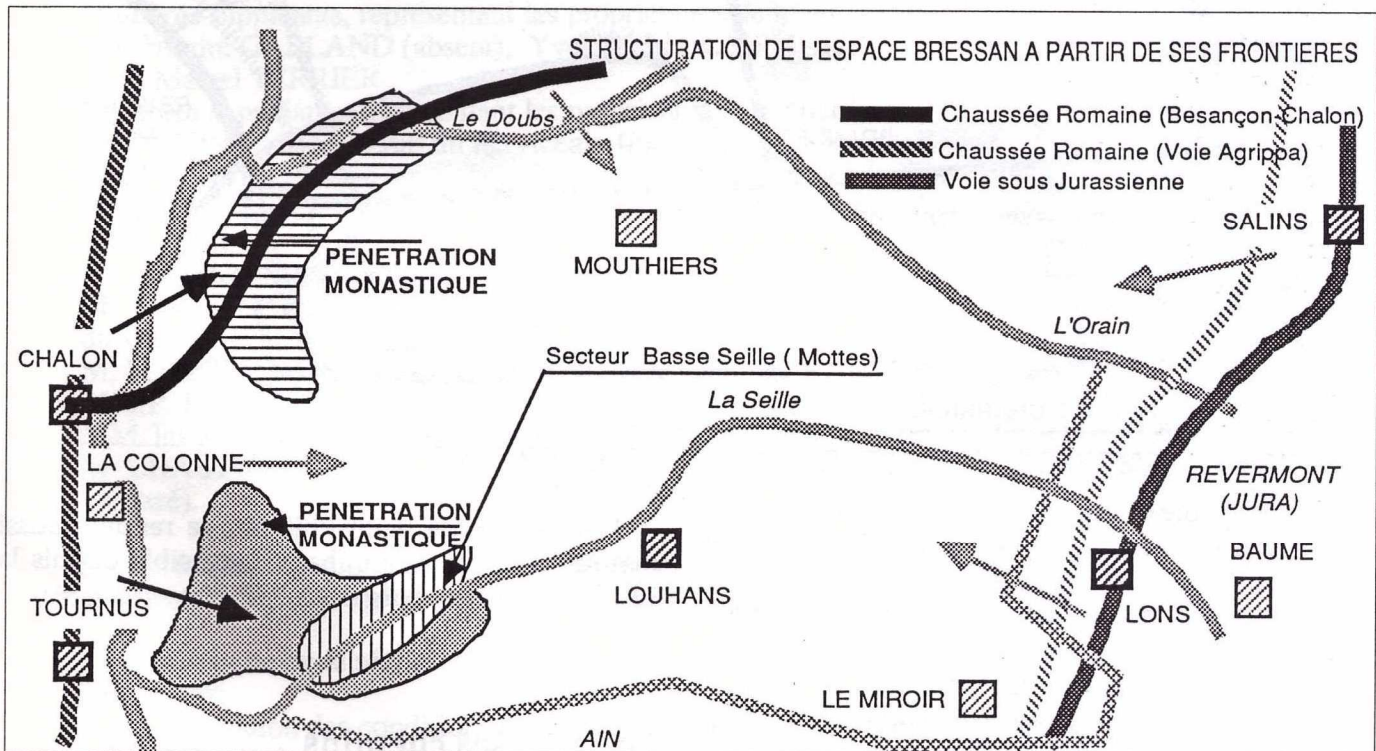
nique domine (Droit coutumier, langue d'oïl, maisons du type Gaulois).

- La Bresse Comtoise rattachée au département du Jura , est une petite enclave ayant subi les mêmes influences que la Bresse Bourguignonne.

Bresse Bourguignonne et Bresse Comtoise constituent la BRESSE DU NORD bien délimitée naturellement : au nord par l'Orain et le Doubs au sud par la limite des départements de Saône et Loire et de l'Ain, à l'est par le Revermont et à l'ouest par la Saône.

Un aspect physique d'apparence uniforme

L'épais tapis alluvial imprime une topographie de bassin, calottes et molles ondulations séparent ruisseaux et rivières. La monotonie apparente des paysages abrite des terroirs très différents qui ont en commun : leur sol lourd et le climat continental aux étés chauds où une grande humidité se dégage du magma argileux. La Seille, seule rivière d'import-



Franche Comté, son annexion en 1678 entraîna des conséquences importantes pour la Bresse du nord, qui cessa d'être pays frontière.

De nos jours on distingue trois Bresses :

- La Bresse de l'Ain ou Bresse Savoyarde marquée par l'influence Romaine (Droit écrit, dialecte franco-provençal, habitat du type Romain).

- La Bresse Bourguignonne où l'influence Germa-

tance traverse la Bresse du nord après avoir pris sa source dans une reculée du Revermont , pour venir se jeter dans la Saône à la limite de la Bresse Savoyarde.

Difficilement pénétrable, ce territoire fut très longtemps inhospitalier, ce qui milite en faveur d'une hypothèse de conquête tardive; cette thèse se trouve confortée en remarquant que le faciès Bres-

san composé de terres humides et molles n'est pas favorable à l'habitat et à l'architecture..

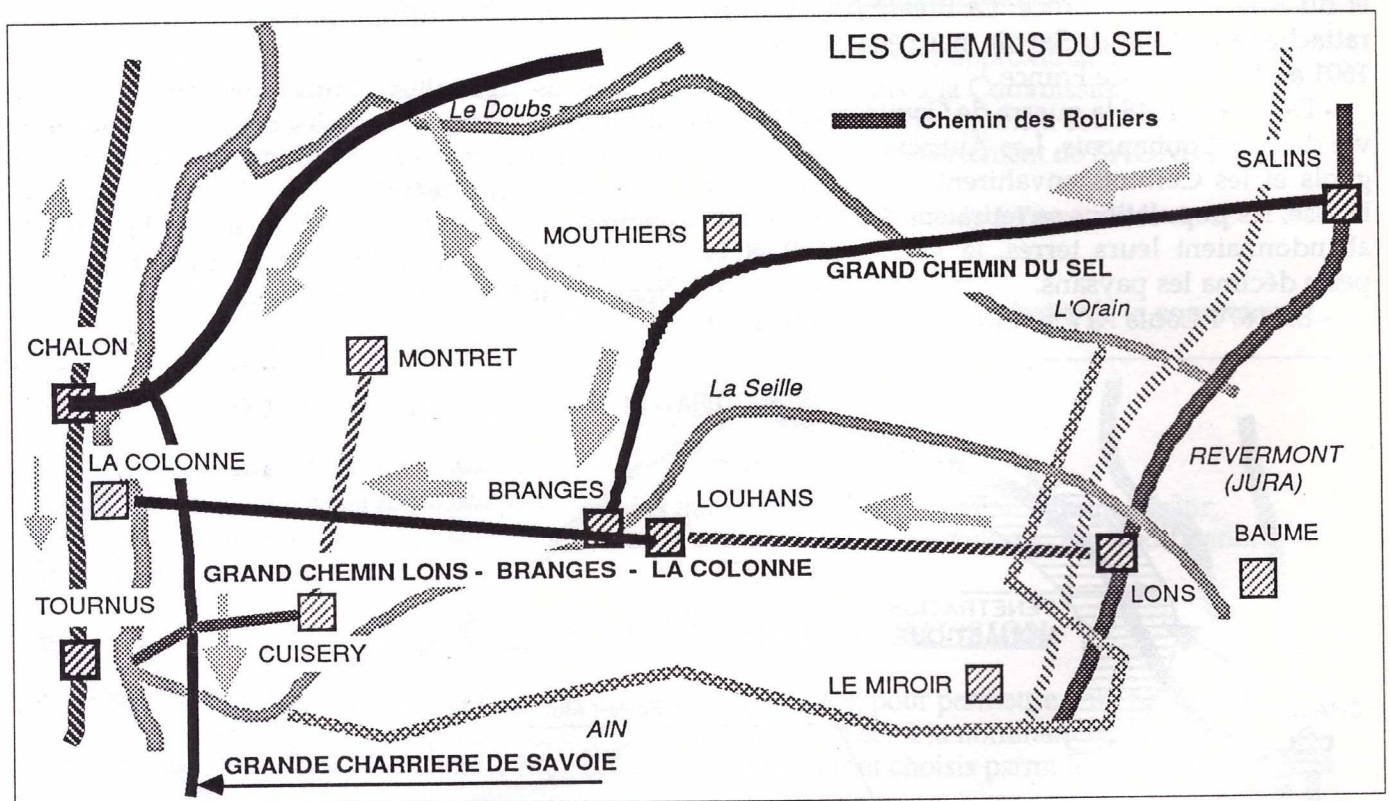
Structuration de l'espace Bressan

A l'époque gallo-romaine, le fossé Bressan était bordé au nord-ouest par une chaussée romaine reliant Besançon à Chalon-sur-Saône, se raccordant à la grande voie implantée en rive droite de Saône et cheminant en direction de Lyon. A l'est, la voie sous-jurassienne appuyée sur le Revermont desservait Salins, Lons-le-Saunier pour gagner Bourg.

s'étend de Bey à Pontoux le long de la chaussée romaine, le groupe des églises Romanes du Tournusien concentré sur une terrasse triangulaire entre Saône et Seille ou ses abords. Ce dernier groupe était traversé par la grande charrière de Savoie Chalon-Bourg. Ces groupes sont les témoins d'une implantation qui a pu favoriser le développement local.

Plusieurs chemins de la fin du moyen âge aboutissaient à la grande charrière, en particulier :

- Le grand chemin de Branges au port Romain de La Colonne, qui à l'est pouvait se prolonger jusqu'à Lons. Sur cette voie importante venait se greffer au voisinage du village de La Frette, le chemin reliant Cuisery à Montret et se croisant à l'Abergement avec le "chemin des rouliers" issu du port de Lacrost.



Aucune voie d'importance s'aventurait au cœur du territoire, probablement en raison des conditions déplaisantes imposées par le climat, le sol et la précarité de celles de la vie. En effet, peu d'échanges étaient à escompter pour les populations riveraines qui ont préféré délaissé cette cuvette.

Il faut attendre le 12^e siècle (si l'on excepte Moutiers) pour l'ouverture de la Bresse à la pénétration monastique. Cette expansion monastique tardive due à la stagnation économique et sociale de la Bresse en l'absence de surplus, de toute compétition féodale.

En 1134 les Cisterciens s'installent au Miroir, les deux centres monastiques importants de Saint-Pierre de Chalon et de Saint-Philibert de Tournus donnent naissance à des implantations Romanes. Le groupe des églises Romanes du Chalonnais qui

Les moines de Saint-Philibert se rendent aussi maîtres du port de Louhans, accessible depuis la Saône aux petites barges.

Le sel et ses chemins

La découverte à Salins par les Celtes de résurgences d'eau salée au voisinage de petites mares attirant les animaux fut à l'origine de l'exploitation des salines de Franche-Comté.

Au 13^e siècle, la maison de Chalon qui contrôle la source de Salins et le péage de Jougues dispose ainsi de moyens importants. Au 14^e siècle, l'instauration

d'un impôt sur le sel (la gabelle), renforce encore le monopole de l'exploitation de cette denrée vitale, qui tient une place importante dans les échanges et constitue pour la Comté une source de revenus considérable.

Le sel issu de Salins et de Lons était véhiculé par les charrières :

- le grand chemin du sel reliant Salins à Louhans par Mouthiers et Saint-Germain du Bois.

- le grand chemin de Lons au port de La Colonne passant par Branges.

Ces deux voies se raccordaient à l'ouest à la charrière de Savoie, à la Saône, à la voie Agrippa et à la chaussée Romaine Chalon-Besançon.

Ces chemins "officiels" étaient doublés et recouverts par tout un réseau de voies de contrebande : les pistes secrètes des "margandiers". Au début de ce siècle la tradition locale relatait encore les poursuites des margandiers par les gabelous, surtout dans la région de Poulans.

Le contrôle et la taxation étaient localement assurés par les péages de Salins et de Chalon-sur-Saône.

Il y a fort à parier, que les charrois et trafics du sel à travers la Bresse du Nord ont largement contribué à une partie de son désenclavement en créant ou en renforçant le réseau de communications ; assurant ainsi la liaison est-ouest "Revermont-Saône", qui favorisait les échanges en permettant un relatif développement économique et social.

En conclusion

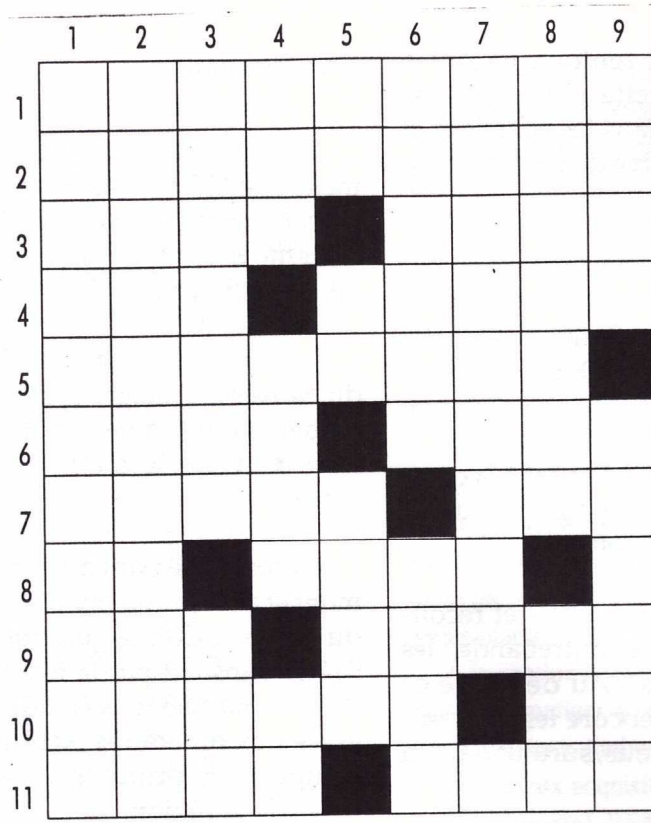
Issu d'un effondrement géologique partiellement comblé de sols limono-argileux et doté d'un climat continental humide, le fossé Bressan n'avait à l'origine aucune vocation pour favoriser les implantations humaines et les échanges.

Le développement lent et tardif de notre Bresse du Nord s'est malgré tout réalisé grâce aux implantations monastiques en bordure de la Saône et le long de voies Romaine : ce fut la conquête par l'ouest.

La conquête par l'est s'est faite à partir du Revermont et a été grandement favorisée par le commerce du sel de la Comté qui, pour gagner la vallée de la Saône transitait par la Bresse. Les communications Revermont-Saône s'étendirent et se densifièrent grâce aux itinéraires "saulnots" se raccordants aux équipements primitifs voisins des frontières naturelles de la région.

Longtemps isolé au milieu des bois, brouillards et marécages, le Bressan dont la race fut modelée par la rigueur du climat, le travail rude, l'alimentation rudimentaire, a longtemps été jugé sans indulgence par les "montagnons" du Jura et les vigneron de la côte Chalonnaise.

Bien heureux ceux qui depuis le sommet de leur caillou calcaire, contemplaient sans sourciller le triste héritage boueux que la nature avait attribué à la Bresse donc au Bressan.



MOTS CROISÉS

par José Féron

Horizontalement

1 - Rêve de dormir à la belle étoile.
2 - Annonce l'étude. **3** - Saint aisément identifiable quand on est orfèvre en la matière. - Réaliser une alliance. **4** - Marche à la queue de lui-même. - Mis de niveau.
5 - Solidement fixé. **6** - Victimes d'un enlèvement. - Peut servir à évaluer le bon sens (*inversé*). **7** - Petit cordage. - Demi-vérité sans être une moitié de mensonge. **8** - Lettres d'Etienne de La Boétie. - On se tourne les pouces quand on n'en fiche pas une. **9** - Pour exprimer sa joie. Prononcerai. **10** - Suscitent un haut intérêt. - Phonétiquement saisi.
11 - Quand nous sommes tous à cet endroit, on est du même bord (*inversé*). - D'après Lamartine, qu'un seul vous manque et tout est dépeuplé.

Verticalement

1 - Homme des cavernes. **2** - Bénéficiaire d'une certaine bosse. **3** - Crapaud et grenouille. - Une voie prise en sens interdit. **4** - Son morceau est excellent. - Province du Sud arabe. - En croisière. **5** - Princesse de Sparte (*épelé*). - En vacances. - Transport individuel... ou en commun s'il est partagé (*inversé*). **6** - Local qui aurait besoin d'un grand nettoyage. - Cave. **7** - Tenait des terres en roture. **8** - Ne laissent rien paraître. - Arrose Berne. **9** - Traverse Louviers. - Elevé par Polybos, roi de Corinthe.

Verticalement

1. Spéleologue. 2. Talentueuse. 3. Océide.
 4. Anoures. Rue. 4. Roi. 5. LN.
 6. Ac. Elan (*inversé*). 6. Ecurie. Mise. 7.
 8. Tenancier. 8. Taisent. Agr. 9. Eure.

Horizontalement

1. Starlette. 2. Panonceau. 3. Eloi.
 4. Unir. 4. Leu. Arrose. 5. Enraciné. 6.
 7. Once (*inversé*). 7. Lusin. Ité. 8.
 9. Oé. Rame. 9. Gué. Lira. 10. Usures.
 AP. 11. Orée (*inversé*). Etre.

MOTS CROISÉS